

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°182.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 mars. A l'ouverture de la séance un visage nouveau aux côtés du Maire. Une nouvelle secrétaire de Mairie. Bienvenue à elle. 11 conseillers étaient présents. Deux avaient donné pouvoir et deux étaient absentes. Le compte rendu du Conseil du 12 décembre est approuvé à l'unanimité.

En préambule le Maire rappelle aux conseillers les modifications intervenues dans la présentation des délibérations et dans la publicité de celles-ci. Il ne s'étend pas davantage, on peut donc penser que, comme d'habitude, tout avait été dit en réunion préparatoire. Albinus, pour avoir le fin mot il faut revenir 18 mois en arrière.

Dans le cadre de la réforme de la publicité des actes des Communes et EPCI, Le Président de la République a pris une ordonnance en date du 07/10/2021 (N°2021-1310) suivie le même jour d'un décret du Premier Ministre (J.Castex) N°2021-1311. A compter du 01/07/2022, la dématérialisation (plus de papier) devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Par dérogation, avant le 1er juillet, les Communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes pouvaient choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. Lors du Conseil du 20/06/2022 (ma lettre 178) la délibération N°19/2022, proposée par le Maire, a été adoptée à l'unanimité. Le Conseil décidait, pour la publication des actes de la Commune, de choisir la mise à disposition en version papier. Les actes seront tenus à la disposition du public de façon permanente et gratuite. A aucun moment il n'a été dit que l'affichage sur le panneau de la Mairie serait supprimé. Je t'en reparle plus loin.

1-Tarifs Communaux 2023 : à l'exception des tarifs du columbarium, ramenés à **900€** la case en cours d'exercice, l'ensemble des autres tarifs sont inchangés. Accord à l'unanimité.

2-Tarifs 2023 pour la cantine et la garderie : dès lors qu'il n'y a pas de changement il n'est pas nécessaire de prendre une délibération. Point retiré de l'ordre du jour.

3- Subventions aux Associations : seul changement, une subvention exceptionnelle est versée à l'association O'Ptit Grain. Montant ? Accord à l'unanimité.

4- Création d'emplois saisonniers : comme chaque année il y a lieu de procéder à la création de postes pour faire face au surcroît d'activité de l'été soit du 01/06 au 30/11. Soit 4 postes. Accord à l'unanimité.

5- Taux d'imposition 2023 : ils restent inchangés par rapport à l'an dernier. La taxe d'habitation demeure pour les résidences secondaires. Son taux est fixé à 7,64%. Accord à l'unanimité.

6- Approbation des comptes administratifs 2022- Budget Communal et budget Eau : comme chaque année aucun détail n'est donné sur les différents chapitres de recettes et dépenses. Rien non plus sur les investissements réalisés. Albinus, je ferai mon possible pour essayer de t'apporter plus de précisions. Accord à l'unanimité.

7- Approbation du compte de gestion 2022- Budget Communal et budget Eau : les comptes de gestion du Trésor Public étant en tous points conformes aux comptes de la Commune, ils sont approuvés à l'unanimité.

8- Budget Primitif 2023- Budget Communal et budget Eau : aussi bien pour le fonctionnement que l'investissement seuls les totaux sont donnés. Pas d'information sur les investissements prévus. Accord à l'unanimité.

9- Mise à jour du Régime Indemnitaire lié aux fonctions, sujétions et expertise à l'engagement professionnel : je t'avoue ne pas avoir tout saisi dans les explications données. Faute de pouvoir avoir confirmation par le compte-rendu (plus affiché) ... Accord à l'unanimité.

10- Avenant de la convention avec le Centre de Gestion relative à son assistance sur le dossier retraites : le dossier retraites nécessitant une expertise le Centre de Gestion avait proposé aux collectivités de leur apporter son assistance. La convention doit faire l'objet d'un avenant. Accord à l'unanimité.

11- Vente de l'appartement de la Roche du Guet : la Commune est propriétaire de longue date d'un appartement de type F3 + cave situé dans les immeubles de la Roche du Guet. Celui-ci a de tous temps été loué. Il avait été acheté par la Commune pour le louer afin d'attribuer la recette au budget du CCAS. Le dernier locataire, l'ancienne secrétaire de Mairie semble-t-il, l'a libéré le 01/02/2023. Le Conseil a décidé de le vendre. Pourquoi me diras-tu ? Le 1^{er} adjoint avance la vétusté qui nécessiterait d'importants travaux. Ah bon ? Albinus, suis-je naïf, je croyais qu'un patrimoine s'entretient régulièrement tranche par tranche ? Et bien non... cela rappelle un peu la salle des fêtes. Mais alors pourquoi avoir rénové l'étage de l'ancienne Mairie dont la vétusté était patente. Pour quel montant d'ailleurs ? Et pour en faire quoi ? Encore un sujet qui n'a fait l'objet d'aucune information en son temps. Braderie du patrimoine ? Besoin de trésorerie ? Le 1^{er} adjoint lors de la discussion sur les taux d'imposition n'a-t-il pas indiqué que celle-ci ne posait pas de problème. Enfin, soit, tout le monde est d'accord. Bizarrement le prix de vente n'a pas été évoqué ! Pas plus que la publicité ? L'avis affiché en Mairie n'en dit pas plus. Contactez le Maire. A moins que la vente ne soit déjà bien avancée ?

12- Demande de participation financière pour les travaux d'éclairage public : le Maire indique que face à la hausse importante de l'électricité, il y a lieu de prendre des mesures sur l'éclairage public. Il indique d'emblée qu'il est opposé à toute limitation, même partielle, de l'éclairage dans la Commune. Il propose de passer à un éclairage par Led ce qui oblige le changement des réflecteurs. Montant estimé des travaux : **57 000€ HT**. Le Maire propose de demander une participation financière à la Région, à Cœur de Savoie, au Département et au Préfet dans le cadre du Fonds Vert une procédure nouvelle encore peu connue, y compris des élus... Albinus, pour information je te livre ce que j'ai pu glaner :

« Annoncé le 27 août 2022 par la Première Ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les

territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie ». Accord à l'unanimité.

13- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet : sans objet, point retiré de l'ordre du jour.

14- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024 : modification imposée que l'on ne peut qu'accepter. Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 20h45.

Albinus voilà bientôt 15 ans qu'a commencé avec toi cet échange de correspondances. Mon fil directeur permanent durant ces 182 lettres a été de t'informer de façon objective en rapprochant ce qui était évoqué en Conseil Municipal des propos qui figuraient dans le compte-rendu et en y ajoutant mon ressenti personnel.

Tu l'as bien compris, dans mon introduction, ce rapprochement sera plus difficile. Le Conseil Municipal a pris la décision en juin dernier, faute de site Internet pourtant annoncé il y a de nombreuses années, de retenir la mise à disposition du public de la version papier pour la publicité des actes communaux. Ce qui veut dire que le contribuable devra se rendre en Mairie pour prendre connaissance d'informations qui engagent souvent les finances de la collectivité c'est-à-dire ses impôts. Faudra-t-il choisir un temps d'ouverture au public, ou prendre rendez-vous ? Obtenir une copie ? Permits-moi de douter de la pérennité de la démarche. Puisque la Commune n'a pas de site Internet, pourquoi ne pas avoir conservé l'affichage, ce qui était possible non ? Albinus, quelques feuillets sur un seul panneau, ce n'est quand même pas la mer à boire ! N'était-ce pas là la bonne façon de tenir les promesses de transparence annoncées il y a plus de 20 ans et réitérées à de nombreuses reprises ? Oui je suis en train de me répéter...

Mais voilà, non seulement les convocations n'ont qu'un seul affichage, celui de la Mairie, alors qu'il devait se faire sur tous les panneaux, et qu'aucune publicité n'est faite sur le quotidien régional, voilà que maintenant on n'affichera plus le compte rendu ? Quelle misère !

Que penser d'une communication aussi minimaliste ? Sur les 41 Communes de Cœur de Savoie seules 6 n'ont pas de site Internet, dont Arbin. 3 ont moins de 100 habitants et nous sommes la seule de plus de 500 habitants. **Devinette** : en mars 2023 quelle commune de Cœur de Savoie publie sur son site le détail de chaque délibération et son compte administratif 2022 édité par le Trésor Public ?

Réponse : **Le Pontet, 122 habitants, 10 Conseillers**. La commission communication de notre commune est composée de 7 Conseillers. Elle doit, sans doute, avoir d'autres chats à fouetter pour ne pas prendre ce sujet en mains ? A moins que l'on ne le souhaite pas...

Voilà cher Ami, mais sois rassuré je vais continuer à t'informer le mieux possible.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Avril 2023